

<p style="text-align: center;">COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS</p>

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination : **Agence immobilière sociale - Jette**
Forme juridique : Association sans but lucratif
Adresse : Rue de l'Eglise-Saint-Pierre N° : 16 Boîte :
Code postal : 1090 Commune : Jette
Pays : Belgique
Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone
Adresse Internet :
Adresse e-mail : contact@aisjette.be

Numéro d'entreprise

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

COMPTES ANNUELS en approuvés par l'assemblée générale du
et relatifs à l'exercice couvrant la période du au
Exercice précédent du au

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

A-ASBL 6.3, A-ASBL 7, A-ASBL 8

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES
--

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

GOEDERS Benjamin

Rue Bonaventure 114-B5
1090 Jette
BELGIQUE

BEX Daniel

Joseph de Heynlaan 53
1090 Jette
BELGIQUE

VAN DER BORST Elise

Avenue de Jette 143
1090 Jette
BELGIQUE

Nkamla Djoukouo Eveline

Avenue de Laeken 50 06
1090 Jette
BELGIQUE

Leveque Florence

Avenue de la Liberté 21/503
1081 Koekelberg
BELGIQUE

Urbain Geneviere

Rue Gustave Gilson 130
1090 Jette
BELGIQUE

CUYPERS Geoffrey

Appelmansstraat 14
1703 Schepdaal
BELGIQUE

Clarival Jacqueline

Rue Ferdinand Lenoir 35
1090 Jette
BELGIQUE

Dumont Létitia

Avenue de la Croix- Rouge 73
1020 Laeken
BELGIQUE

Vanden Bossche Nicolas

Rue Delaubespin 104 01/2
1090 Jette
BELGIQUE

Duthoy Vincent

Rue Honoré Longtin 76 2
1090 Jette
BELGIQUE

Sano Audit SRL (B00896)

0599824739

Rue du Warichet 40

1457 Walhain

BELGIQUE

Représenté directement ou indirectement par :

OCTAVE Serge (A02453)

Réviseur d'entreprises

Rue du Warichet 40

1457 Walhain

BELGIQUE

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20	<u>0</u>	<u>0</u>
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>4.757</u>	<u>6.491</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21	798	1.595
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	1.509	2.445
Terrains et constructions		22	0	0
Installations, machines et outillage		23	0	0
Mobilier et matériel roulant		24	1.509	2.445
Location-financement et droits similaires		25	0	0
Autres immobilisations corporelles		26	0	0
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	0	0
Immobilisations financières	6.1.3	28	2.450	2.450
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>508.875</u>	<u>431.510</u>
Créances à plus d'un an		29	0	0
Créances commerciales		290	0	0
Autres créances		291	0	0
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	2.552	2.552
Stocks		30/36	2.552	2.552
Commandes en cours d'exécution		37	0	0
Créances à un an au plus		40/41	152.665	129.730
Créances commerciales		40	50.057	49.139
Autres créances		41	102.608	80.590
Placements de trésorerie		50/53	0	0
Valeurs disponibles		54/58	329.818	289.176
Comptes de régularisation		490/1	23.839	10.052
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	513.632	438.001

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	<u>285.205</u>	<u>212.511</u>
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10	0	
Plus-values de réévaluation		12	0	0
Fonds affectés et autres réserves	6.2	13	72.000	6.000
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14	213.205	206.511
Subsides en capital		15	0	0
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	6.2	16	<u>55.000</u>	<u>52.654</u>
Provisions pour risques et charges		160/5	35.000	35.000
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5	35.000	35.000
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		167	20.000	17.654
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	<u>173.427</u>	<u>172.835</u>
Dettes à plus d'un an	6.3	17		0
Dettes financières		170/4		0
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		0
Autres emprunts		174/0		0
Dettes commerciales		175		0
Acomptes sur commandes		176		0
Autres dettes		178/9		0
Dettes à un an au plus	6.3	42/48	173.427	172.835
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		0
Dettes financières		43		0
Etablissements de crédit		430/8		0
Autres emprunts		439		0
Dettes commerciales		44	69.049	78.895
Fournisseurs		440/4	69.049	78.895
Effets à payer		441		0
Acomptes sur commandes		46		0
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	46.811	55.112
Impôts		450/3	0	2.048
Rémunérations et charges sociales		454/9	46.811	53.064
Autres dettes		48	57.567	38.828
Comptes de régularisation		492/3	0	0
TOTAL DU PASSIF		10/49	513.632	438.001

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation	(+)/(-)	9900	455.748	425.430
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A	2.730	0
Chiffre d'affaires		70	1.587.685	1.570.498
Cotisations, dons, legs et subsides		73	887.128	856.373
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	2.039.005	2.013.098
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	372.451	357.454
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	1.733	2.501
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4	-27.768	-20.078
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/9	2.346	364
Autres charges d'exploitation		640/8	33.601	35.078
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A		0
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	73.385	50.112
Produits financiers				
		6.4 75/76B		0
Produits financiers récurrents		75		0
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières				
		6.4 65/66B	691	1.193
Charges financières récurrentes		65	691	1.193
Charges financières non récurrentes		66B	0	0
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	72.694	48.919
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	72.694	48.919
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		0
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	72.694	48.919

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	279.205	212.511
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	72.694	48.919
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	206.511	163.592
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves	791		0
Affectation aux fonds affectés et autres réserves	691	66.000	6.000
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) (14)	213.205	206.511

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8059P	XXXXXXXXXX	4.653
8029	0	
8039		
(+)/(-) 8049		
8059	4.653	
8129P	XXXXXXXXXX	3.057
8079	797	
8089		
8099		
8109		
(+)/(-) 8119		
8129	3.855	
(21)	<u>798</u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	39.903
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	0	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	39.903	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219	0	
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259	0	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	37.457
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	936	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	38.393	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	<u>1.509</u>	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	1.509	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	2.450
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365		
Cessions et retraits	8375	0	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386	0	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	2.450	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455	0	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525	0	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	0
Mutations de l'exercice			
Montants non appelés au terme de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555	0	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	<u>2.450</u>	

ETAT DES FONDS, FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

FONDS

Patrimoine de départ
Moyens permanents

Exercice	Exercice précédent

Modifications au cours de l'exercice

Provisions pour réserve travailleurs
Provisions pour achat camionnette

Montants
60.000
12.000

FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés (rubrique 13 du passif)

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 167 du passif ("Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise") si celle-ci représente un montant important

Exercice

RÉSULTATS

PERSONNEL

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

Produits non récurrents

Produits d'exploitation non récurrents

Produits financiers non récurrents

Charges non récurrentes

Charges d'exploitation non récurrentes

Charges financières non récurrentes

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts portés à l'actif

Codes	Exercice	Exercice précédent
9087	5,3	5
76	2.730	0
(76A)	2.730	0
(76B)		
66	0	0
(66A)		0
(66B)	0	0
6502	0	0

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ASSOCIATION OU LA FONDATION POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par l'association ou la fondation

GARANTIES RÉELLES**Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'association ou la fondation sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'association ou de la fondation**

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
91611	
91621	
91631	
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ASSOCIATION OU À LA FONDATION ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de l'association ou de la fondation

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

- Garanties locatives constituées sur les comptes bloqués auprès d'institutions bancaires
- Garanties locatives constituées sur base de l'engagement du CPAS
- Garanties locatives en faveur propriétaire

Exercice
156.187
0
19.233

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

ENTITÉS LIÉES OU SOCIÉTÉS ASSOCIÉES

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9294	
9295	
9500	
9501	
9502	

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Honoraires du commissaire

Exercice
4.119

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

Exercice

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 319

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	4,8	1	5,3	5
Nombre d'heures effectivement prestées	101	7.529	872	8.401	7.907
Frais de personnel	102	337.314	35.136	372.451	357.454

A la date de clôture de l'exercice

Nombre de travailleurs

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	5	1	5,5
110	4	1	4,5
111	1		1
112			
113			
120	4		4
1200			
1201	3		3
1202	1		1
1203			
121	1	1	1,5
1210			
1211	1	1	1,5
1212			
1213			
130	2	0	2
134	3	1	3,5
132			
133			

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	1		1
305	1		1

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801		5811	
5802		5812	
5803		5813	
58031		58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841	2	5851	
5842	650	5852	
5843	5.946	5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION Les comptes de l'association sont tenus conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, et plus particulièrement aux dispositions de l'Arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et des Associations, ainsi qu'aux dispositions de l'Arrêté royal du 21 octobre 2018 portant exécution des articles III.82 à III.95 du code de droit Economique. Le Plan Comptable utilisé correspond à celui préconisé dans le " Rapport d'expert-comptable externe sur la mission d'accompagnement de l'adoption par les agences immobilières sociales de la Région de Bruxelles-Capitale d'un plan comptable minimum normalisé adapté et d'autres mesures annexes ". Il est précisé qu'en vue d'assurer l'image fidèle des comptes, il a été dérogé aux dispositions de l'Arrêté royal du 30 janvier 2001 (aujourd'hui arrêté royal du 29 avril 2019) dans le cas de la provision pour risques locatifs. En effet, cette provision n'est pas évaluée sur base des principes repris aux articles 50 et suivants dudit arrêté mais sur une base forfaitaire, représentant un risque statistique global, dont le montant maximal est fixé à l'article 19, §6, de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17 décembre 2015 organisant les agences immobilières sociales.

Eu égard aux principes comptables généraux, et sous réserve du paragraphe précédent, il convient d'apporter les précisions suivantes :
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Les travaux réalisés dans les logements pris en location par l'agence sont considérés comme des charges de l'exercice. Les montants comptabilisés en immobilisations corporelles correspondent aux frais d'aménagement ainsi qu'aux équipements nécessaires pour le fonctionnement de l'association. Les taux d'amortissement sont les suivants : Installations, machines et outillage : 20% - 33% Mobilier de bureau : 20% - 33% Matériel informatique : 33% - 50% Matériel roulant : 20% - 25% Autres immobilisations (aménagements) : 10% - 20%

CREANCES Les créances sont reprises à la valeur nominale. Des réductions de valeur sont appliquées aux créances qui représentent un caractère douteux et irrécouvrable. Les créances dont le montant représente ou dépasse trois mois de loyer sont considérées comme douteuses sur base d'une analyse au cas par cas de la situation du sous-locataire. Lorsque celui-ci ne réagit pas aux courriers de rappel, refuse de conclure un plan d'apurement ou ne le respecte pas, la créance est considérée comme douteuse et est comptabilisée comme telle. Les réductions de valeur sont actées sur les créances douteuses sur base d'un examen au cas par cas de chacune d'entre elles. Dans le cadre de cet examen, sont pris en considération les éléments suivants : la transmission du dossier à l'avocat, l'absence de réaction du sous-locataire aux rappels de paiement, la croissance continue de la dette, l'absence ou le non-respect d'un plan d'apurement, l'insolvabilité certaine du sous-locataire, ... La réduction de valeur actée sur la créance douteuse est de 100%. Sont considérées comme irrécouvrables, et sont dès lors prises en résultat, les créances locatives exigibles après la résiliation ou le terme du contrat qui lie l'Agence à son locataire et qui n'ont pas fait d'un recouvrement depuis au moins un an. Les décomptes de charge, tels que déterminés dans le cadre d'une procédure judiciaire, sont comptabilisés sur l'exercice au cours duquel la décision de justice a été rendue. Toutefois, si la décision est devenue définitive entre la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêt des comptes, la créance est comptabilisée sur l'exercice clôturé.

PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration, statuant avec prudence, sincérité et bonne foi, examine les provisions à constituer pour couvrir tous les risques prévus ou pertes éventuelles nées au cours de l'exercice ou au cours des exercices antérieurs. Des provisions sont constituées pour couvrir les risques liés aux litiges en cours. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont revues régulièrement et reprises si elles sont devenues excédentaires ou sans objet. Provision pour risque locatif Conformément à l'autorisation accordée par l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17 décembre 2015 organisant les agences immobilières sociales, une provision pour risques et charges locatifs a été constituée, dans la limite des 10% de la masse totale des loyers, hors charges, perçus annuellement par l'agence. Cette provision a pour objet de couvrir le risque locatif global.

Provision pour litige(s) en cours. Une provision est constituée pour couvrir à la fois le principal et les frais de défense de justice dans le cadre de procès, ou de litiges, dans lesquels l'agence est défenderesse. Le montant de la provision est estimé sur base de la meilleure appréciation des frais potentiels. Provision pour rejet de subside Cette provision s'inscrit dans le cadre du mécanisme de financement des agences immobilières sociales en Région de Bruxelles-Capitale. En effet, le calcul du subside octroyé par la Région s'effectue sur base de la situation financière antérieure de locataires de l'agence. Au terme de l'exercice social, le montant du subside est ajusté pour tenir compte des locataires dont les revenus ont entretemps dépassé le seuil d'accès au logement social. Par ailleurs, sur base de la réforme de l'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 17 décembre 2015 organisant les agences immobilières sociales, des plafonds ont été introduits au-delà desquels l'éligibilité du subside n'est plus acquise. Sans garantie quant aux conséquences d'une première application de ce système, il est utile de provisionner et d'anticiper cette retenue potentielle. Celle-ci a été évaluée sur base d'une statistique des rejets au cours des cinq dernières années.

RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT L'Agence Immobilière Sociale de Jette a bénéficié en 2020 d'un renouvellement de son agrément pour cinq ans. Une nouvelle demande d'agrément pour une durée de deux ans (2026 - 2027) sera introduite auprès de la Région de Bruxelles-Capitale pour le 31 décembre 2025.

Le Conseil d'administration a décidé de constituer un fonds affecté au remplacement du véhicule utilisé par l'association, lequel ne pourra circuler en Région de Bruxelles-Capitale en 2029. Ce fonds sera alimenté annuellement de 6.000 € en vue de permettre le remplacement dudit véhicule en 2029 (montant total prévu : 30.000 €).